



# CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des  
Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Plénier du vendredi 3 mars 2017

## Délibération

### Visite des 4 bureaux du Bureau Principal Sud de Roissy CDG : SODEXI, FRH, SOGARIS et PANALPINA

Monsieur le président du CHSCT93,

Au point 3 de l'ordre du jour, nous abordons, pour information, les modalités de traitement des flux de marchandises aux Douanes le samedi.

Si la direction ne considère pas ce changement organisationnel comme un projet important au sens de l'article 57 du décret n°82-453 du 28 mai 1982, pour les représentants du personnel au CHSCT 93 ce projet constitue néanmoins une modification significative des conditions de travail des agents, pour les raisons suivantes :

- Changement de lieu de travail et des lieux de contrôle ;
- Mise en place de nouvelles modalités de travail et de contrôle ;
- Augmentation de la charge de travail et du temps de travail pour les agents.

De plus, ce projet, déjà présenté lors du Comité Technique de Roissy CDG - Le Bourget du 31 janvier 2017, avait suscité de nombreuses questions de la part des agents qui demeurent sans réponse à ce jour.

Cette réorganisation impactera les conditions de travail de nos collègues et engendre des risques psychosociaux au travers d'au moins 3 catégories de facteurs de risques :

- Intensité et temps de travail ;
- Exigence émotionnelle ;
- Rapports sociaux au travail dégradés.

Pour cette raison, le CHSCT demande que soit organisée, suivant les dispositions de l'article 52 du décret, une visite des 4 bureaux de contrôle concernés par la réorganisation afin que la délégation qui se rendra sur place puisse évaluer les risques psychosociaux et faire part de préconisations pour les endiguer.

Dès à présent nous demandons à ce que, par principe de précaution, aucune modification dans l'organisation du travail ne soit faite avant l'examen par le CHSCT du rapport de visite et le vote de propositions visant à supprimer ou réduire l'exposition aux risques constatés.

Bobigny, le 03 mars 2017

Les organisations syndicales CGT – SOLIDAIRE – FO – CFDT siégeant au CHSCT 93